Congés payés :
sécuriser l'acquisition et le
décompte en paie
DDADUE 2024

PROGRAMME DE FORMATION
Réf. PA_CP

POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?
- Parce que la réforme DDADUE 2024 modifie profondément les règles d'acquisition des congés payés (suppression de la période de référence unique)

- Parce que les erreurs de décompte (jours ouvrables vs jours ouvrés) et de calcul de l'indemnité de congés payés sont sources fréquentes de contentieux

- Parce que la maîtrise des règles d'acquisition, de prise et d'indemnisation des congés payés est indispensable pour sécuriser vos pratiques

POUR QUI ?
OÙ, QUAND, COMBIEN ?
PUBLIC CONCERNÉ
- Gestionnaires de paie, RRH, Responsables paie

PRÉREQUIS
- Connaissances de base en paie

ACCESSIBILITÉ
- Nous adaptons nos formations à tout public. Merci de nous signaler toute adaptation particulière (ex : situation de handicap)
TARIF INTER-ENTREPRISES
250 EUR HT par personne
Intra-entreprise sur devis

DURÉE
- 1/2 journée (3h30)

DÉLAI D'ACCÈS
- 2 jours avant la date de session

MODALITÉ
- Distanciel sur Teams

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES
OBJECTIFS
- Identifier ce que la loi DDADUE du 22 avril 2024 a réellement modifié - et ce qu'elle n'a pas changé

- Sécuriser les calculs d'acquisition et de décompte face aux situations qui concentrent les erreurs
- Anticiper les risques juridiques liés à la rétroactivité et aux délais de recours des salariés

COMPÉTENCES VISÉES
- Distinguer les règles stables des règles modifiées pour ne pas tout réapprendre inutilement
- Traiter sans hésitation les cas de décompte atypiques : temps partiel, semaine incomplète, jour férié enclavé
- Vérifier les sorties logiciel après mise en conformité DDADUE et détecter une anomalie de calcul
- Répondre aux salariés sur leurs droits à congés avec des arguments solides et sourcés

MÉTHODES D'ÉVALUATION
- QCM

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE (1/2)
INTRODUCTION
Contextes et jurisprudences de 2023

Avant de traiter la maladie : ce que tout le monde devrait maîtriser sur l'acquisition
- Acquisition standard : compteur, période de référence, plafonds
- Année incomplète : les équivalences à appliquer sans se tromper
- Ce qui suspend ou interrompt l'acquisition : inventaire des absences

Arrêt maladie et congés payés : avant et après la DDADUE
- Ce que le Code du travail prévoyait - et pourquoi les arrêts du 13 septembre 2023 ont tout remis en cause
- Ce que la loi du 22 avril 2024 a tranché : nouvelles règles d'acquisition, plafonds, conditions
- Le droit au report : qui l'ouvre, durée, obligation d'information de l'employeur
- Portée de la rétroactivité : salariés en cours de contrat ou sortis des effectifs, délais de recours

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE (2/2)
Décompte : les situations qui concentrent 80 % des erreurs
- Ouvrables ou ouvrés : choisir sa méthode et l'appliquer sans défaut
- Le jour férié au milieu des congés : report systématique ou non ? La réponse selon la méthode retenue
- Semaine incomplète, salarié à temps partiel : construire le calcul pas à pas
- Prise par anticipation : conditions, risques, formalisation
- Jurisprudences du 10 Septembre 2025: CP et Heures supplémentaires

Les questions des salariés auxquelles il faut savoir répondre
- L'employeur peut-il modifier ou annuler des dates déjà validées ?

- Congés de fractionnement, jours conventionnels : droits réels et conditions
- Calcul de l'indemnité : maintien ou dixième, comment choisir la méthode favorable
Conclusion, tour de table, synthèse et plan d'action

LES MOYENS
PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
- Supports de cours actualisés DDADUE 2024, fiches techniques
- Exemples chiffrés et cas pratiques concrets
- De nombreux échanges interactifs favorisés par un petit nombre de participants
- Accompagnement dans la progression d'acquisition des compétences, évaluation des participants

LES COMPÉTENCES
DU FORMATEUR
- Forte expertise dans le domaine de la paie et du droit social
- Maîtrise approfondie de la réforme DDADUE 2024 et des congés payés
- Expérience terrain en continu
- Fortes qualités pédagogiques

POUR TOUTE QUESTION,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER
Sandrine BOSSEGE
Formatrice experte paie & droit du travail
@ : sbe.rh@outlook.com
Tel : 07 65 76 60 89